



Unité Provinciale de :
Date : Contrôleur Responsable: N° :
Opérateur : N° unique :
Adresse :

TRA 2153 Détention et commercialisation de pesticides à usage agricole [2153] v1

C : conforme NC : pas conforme NA : non-applicable	H : chapitre B : annexe A : article	§ : paragraphe L : alinéa P : point	1	C	NC	Pondération	NA
--	---	---	---	---	----	-------------	----

1. PRODUITS AGREES

111777	"Tous les produits étrangers sont stockés séparément avec un écriteau "EXPORT". Arrêté royal du 28/02/1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole. : 28/02/1994 A4§3 (1*)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	3	<input type="radio"/>
111778	Tous les produits destinés à l'exportation portent les mentions réglementaires et celles-ci sont rédigées dans la langue du pays de destination. Arrêté royal du 28/02/1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole. : 28/02/1994 A4§3 (1*)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	10	<input type="radio"/>
111779	Tous les produits détenus en vue de leur commercialisation en Belgique sont ou ont été agréés / autorisés en Belgique. Arrêté royal du 28/02/1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole. : 28/02/1994 A7A31 (1*)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	10*	<input type="radio"/>
111780	La commercialisation de tous les produits visés sous la rubrique A.3. est encore admise. Arrêté royal du 28/02/1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole. : 28/02/1994 A7A31 (1*)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	3	<input type="radio"/>
111781	Tous les produits mis en quarantaine sont des produits dont la commercialisation était autorisée après le 01/01/année x-2 (x = année du présent contrôle). Arrêté royal du 28/02/1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole. : 28/02/1994 A7A31 (1*)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	10*	<input type="radio"/>
111782	Tous les produits se trouvent dans leur emballage d'origine tels qu'ils ont été mis sur le marché par le titulaire de l'agrégation/autorisation. Arrêté royal du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole. : 28/02/1994 A53 (1*)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	3	<input type="radio"/>

111783	Tous les produits portent l'étiquette d'origine tels qu'ils ont été mis sur le marché par le titulaire de l'agrément/autorisation.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	3	<input type="radio"/>
Arrêté royal du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole. : 28/02/1994 A53 (1*)					
111784	Nombre de produits présents.				
111785	Nombre de produits dont la commercialisation n'est plus autorisée et qui ne se trouvent pas en quarantaine				
111786	Nombre de produits mis d'initiative en quarantaine en vue de leur destruction par un organisme agréé.				

Total :

0	0
0	0
0	%

0

Total des pondérations :

% des non-conformités :

Limites : A améliorer :

0 %

Insatisfaisant :

0 %

Non conformité majeure : 0

Non conformité mineure : 0

dont 0 **avec ***

Commentaire contrôleur

Législation:

Arrêté royal du 28/02/1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole.

Arrêté royal du 28/02/1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole.

Arrêté royal du 28/02/1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole.

Arrêté royal du 28/02/1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole.

Arrêté royal du 28/02/1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole.

Arrêts royal du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole.

Arrêts royal du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole.

Commentaire contrôleur

Commentaire opérateur

Favorable

Favorable avec remarques

Non Favorable

Créé

Signature et sceau de l'agent contrôleur

Archivé le 27/10/2009